

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 NOVEMBRE 2024**

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, M. GARRÉ Gilles, Mme LEPEYTRE Chantal, M. PRADEAU Yves, , Mme CLAVEYROLAS Sandrine, Mme LAMETHE Sonia, Mme PATURAUD Amélie, M. ADENIS Nicolas, M. BOUCHER Jean-Noël, M. CORBIN Nicolas, M. DESLANDES Gilles.

Pouvoirs : Mme CHABROULLET Carole donne pouvoir à Mme VERBRUGGHE Isabelle,

Membre Excusé :

Secrétaire de séance : Mme CLAVEYROLAS Sandrine.

Quorum : 13 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 9h40.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme CLAVEYROLAS Sandrine.

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2024**

Madame La Maire met aux voix ce procès-verbal envoyé auparavant au Conseil Municipal, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 1
POUR : 14	ABSTENTION : 0

► **AUGMENTATION DE L'INDICE DES FERMAGES**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal de l'augmentation de l'indice des fermages comme chaque année concernant la parcelle C 0036 que la commune loue.

- Pour 2024 l'indice est de 122,54, augmentation de 5,23 % soit 2,17 €/an.

Madame La Maire met aux voix cette augmentation, celle-ci est votée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 1
POUR : 14	ABSTENTION : 0

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

► **AUGMENTATION DE L'INDICE DES LOYERS**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal de l'augmentation de l'indice des loyers des logements communaux :

- logement N°15 au-dessus de l'école : 396 €, augmentation de 12,90 € soit 408,90 €/mois.
Madame La Maire met aux voix cette augmentation qui est votée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité			
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 1		
POUR : 14	ABSTENTION : 0		

- Néravaud : 423 €, augmentation de 13,80 € soit 436,80 €/mois
Madame La Maire met aux voix cette augmentation qui est votée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité			
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 1	CONTRE : 1	
POUR : 13	ABSTENTION : 0		

- logement N°11 au-dessus de l'école : 355 €, augmentation de 11,50 € soit 366,50 €/mois.
Madame La Maire met aux voix cette augmentation qui est votée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité			
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 1		
POUR : 14	ABSTENTION : 0		

► **EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE 2025 POUR LES EXPLOITANTS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les exploitants en agriculture biologique peuvent être exonérés de la taxe foncière ;

Cette exonération est encadrée selon une réglementation définie, elle porte sur le non bâti : bois, herbage, elle est valable sur les parcelles où les agriculteurs sont propriétaires ou locataires et est applicable pendant 5 ans ;

La majorité du Conseil Municipal parle d'iniquité par rapport aux exploitations traditionnelles.

M. Garré Gilles prend la parole et met en avant la difficulté d'être en agriculture biologique car il y a beaucoup plus de normes et plus de dépenses.

Madame La Maire rejoint M. Gilles Garré sur les arguments exprimés ci-dessus.

Madame La Maire met aux voix cette demande d'exonération de la taxe foncière pour les exploitants en agriculture biologique, celle-ci est refusée à la majorité.

Refusé à l'unanimité			
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 1	CONTRE : 10	
POUR : 3	ABSTENTION : 1		

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

► PREVOYANCE : DETERMINATION DU MODE DE PARTICIPATION ET DU MONTANT DE LA PARTICIPATION VERSEE AUX AGENTS

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités doivent obligatoirement participer à hauteur de 7 € minimum au contrat prévoyance de leurs salariés. Une précédente délibération avait acté de confier au Centre de Gestion l'étude de la solution la plus satisfaisante. A noter que si certains salariés décident de prendre leur assurance dans une autre officine, la participation de la commune ne pourra se faire que s'il s'agit d'une assurance labellisée. Une simulation avec différents taux de participation a été distribuée à chacun des Conseillers Municipaux.

Madame La Maire propose une participation de 50% car à terme cette participation sera vraisemblablement obligatoire à ce taux.

Mme Verbrugghe Isabelle prend la parole et met en avant le fait que c'est une incitation afin que les agents se prémunissent lors d'un arrêt de travail ou d'une incapacité (handicap) et ne se retrouvent pas en difficulté financière.

Madame La Maire précise que le budget de la commune permet de supporter une prise en charge à 50%.

Madame La Maire met aux voix le montant de participation à 50 %, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 1
POUR : 14	ABSTENTION : 0

► DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT VOIRIE -LE BEC

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne souhaite acheter environ 2m² de terrain au village du Bec. Cette portion de terrain est une voirie communale.

L'acheteur a été prévenu du coût de cette désaffectation et du déclassement qui s'élève à environ 1500 € à sa charge.

Afin de réaliser cet achat, le Conseil Municipal doit voter la désaffectation de ce morceau de voirie pour non-usage et lancer une enquête publique afin de pouvoir déclasser celui-ci.

Madame La Maire met aux voix cette demande de désaffectation et de déclassement, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 1
POUR : 14	ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Madame La Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration et l'après-midi portes ouvertes au gîte de Néravaud aura lieu le 23 novembre ;

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

- Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la plaque des anciens combattants d'Algérie qui doit être posée sur le monument aux morts n'est pas encore faite car nous sommes en attente de devis. En revanche, la plaque « Auguste Coulon » a été installée sur le pignon de l'escalier de l'école primaire, Madame La Maire propose de faire une cérémonie le samedi 14 décembre vers 11h00.
- Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion pour les travaux d'extension du restaurant avec Mme Ripp Massendari, architecte, aura lieu le mardi 26 novembre à 14h00.
- Madame La Maire informe le Conseil Municipal que les sociétés Publilogic et edrams vont venir faire des propositions concernant la signalétique du parcours santé.
- Mme LEPEYTRE Chantal informe le Conseil Municipal qu'une voiture de type BMW est garée sur le parking de l'école depuis très longtemps sans bouger et empêche le stationnement d'autre véhicule.. Il faut prévenir la gendarmerie pour effectuer un enlèvement.
- M. PRADEAU Yves informe le Conseil Municipal qu'il y a des soucis d'éclairage notamment des dysfonctionnement avec les programmeurs.
Toute personne constatant un problème d'éclairage doit le signaler à la mairie.
- M. CORBIN Nicolas informe le Conseil Municipal que plusieurs personnes de Sagnemoousse souhaiteraient que la commune installe un composteur collectif ainsi qu'un bac à verres.
La mairie va prendre contact avec Evolis mais pour ce faire, une personne devra prêter un morceau de terrain.
- M. PIOFFRET Jean-Marc fait un rappel sur l'exemplarité des élus.
- M. ADENIS Nicolas demande au Conseil Municipal si un décapage des pistes est prévu en régie pendant la saison hivernale.
M. PRADEAU Yves prend note et le programmera.

Le dossier du chemin de Mangoux est également évoqué. En effet celui-ci a été élargi avec l'accord d'un propriétaire riverain sous un mandat ancien et les changements officiels n'ont pas été faits sur le cadastre. Il va être nécessaire de s'occuper de ce changement.

Prochain Conseil le jeudi 12 décembre 2024 à 20h00.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 10 h 58.

La Maire,
Josiane VIGROUX-AUFORT

La Secrétaire de séance
Sandrine CLAVEYROLAS